

Arrêté 2024_013DEC

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1
PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE – BUDGET COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Chavagnes-en-Pailles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122- 22 et L2122-23
VU la délibération n° 2022_080 du 14 novembre 2022 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'abonder les crédits de l'opération pour le compte de tiers n°202302 pour financer les travaux d'assainissement des eaux usées de la rue Jean de Suzannet ,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est procédé aux virements de crédits suivants :

Virement interne n°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-45411202302-501 : Travaux d'assainissement EU - Rue Jean de Suzannet	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45411202302 : Travaux d'assainissement EU - Rue Jean de Suzannet	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-45412202302-501 : Travaux d'assainissement EU - Rue Jean de Suzannet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 45412202302 : Travaux d'assainissement EU - Rue Jean de Suzannet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total Général		15 000,00 €		15 000,00 €

ARTICLE 2 :

Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à la Préfecture de VENDÉE, et dont ampliation sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Fait à Chavagnes-en-Pailles
Le Maire,
Éric SALAÛN

